



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Lettre de rentrée  
à l'attention de Mesdames et Messieurs  
les CPE et professeurs documentalistes**

Le 29 septembre 2022  
J. Bizet, L. Jeanneret, P.-Y. Pépin, D. Pinel, R. Vivier

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous espérons que vous avez pu bénéficier d'une pause estivale réparatrice et que vous avez abordé la rentrée dans des conditions satisfaisantes, tant personnelles que professionnelles. Nous souhaitons vous exprimer nos remerciements pour les efforts que vous avez consentis l'an dernier et nos encouragements pour l'engagement dont vous saurez faire preuve cette année dans la réalisation de vos missions.

Cette rentrée 2022 revêt un caractère particulier, intervenant dans un contexte incertain. Nous savons néanmoins pouvoir compter sur votre investissement pour que vivent dans chaque établissement les axes énoncés dans la circulaire de rentrée 2022 :

- 1. Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux*
- 2. Une École engagée pour l'égalité et la mixité*
- 3. Une École engagée pour le bien-être des élèves*

Nous contribuerons donc cette année notamment à promouvoir l'ouverture culturelle et accompagner les élèves dans la réussite des apprentissages, à faire de l'École un lieu d'accueil de tous, qui contribue efficacement à la prévention du décrochage scolaire et à faire vivre une véritable éducation au respect. Il s'agit bien là d'un engagement de tous en faveur de l'égalité des chances, pour « *permettre à tout enfant, tout jeune, de déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales* », mais aussi d'un engagement pour que « *L'École offre un temps et un espace communs à des enfants de tous horizons, pour apprendre, comprendre, agir et devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels* ».

Au-delà de ces engagements, il est indispensable que CPE et professeurs documentalistes participent très activement dans leurs établissements à la vie des instances ainsi qu'aux différentes concertations qui s'y tiendront : autoévaluation, prévention du harcèlement (programme pHARe), mise en place des Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA), promotion de la lecture, expérimentations...

Enfin, cette lettre de rentrée a également vocation à rappeler quelques dispositions prises pour vous apporter aide et conseil dans l'accomplissement de vos missions.

- **Concernant l'offre de formation**

L'offre de formation continue qui vous est proposée est renouvelée pour l'année scolaire 2022-2023. Nous vous encourageons à solliciter les dispositifs de formation déployés par l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) dans le cadre de la culture commune ou des formations proposées au PAF I. Nous rappelons que les animateurs de bassin peuvent proposer la mise en place d'une formation d'initiative territoriale (FIT) pour leurs collègues. Dans ce cas, le chef de l'établissement d'appui contacte directement l'EAFC.

- **A propos des animations de bassin**

Elles seront reconduites cette année selon des modalités définies en juin, lors de la réunion des animateurs de bassin. Les IA-IPR EVS y participeront dans la mesure de leurs disponibilités.

- **Concernant les personnels d'éducation :**

La formation académique proposée depuis trois ans aux AED nouvellement recrutés sera reconduite cette année. Elle est organisée par bassin et sera animée par des CPE. Cette formation qui vise à faciliter la professionnalisation des agents participe également à l'amélioration du service public d'éducation. Nous comptons sur les CPE pour leur en faciliter l'accès en organisant le service de vie scolaire en conséquence.

Par ailleurs, la réussite de nombreux AED au concours de recrutement CPE interne et externe, doit nous encourager à leur confier des responsabilités éducatives élargies tout en renforçant leur accompagnement professionnel. Nombre d'entre eux envisagent une entrée dans les métiers de l'Education nationale et nous vous remercions du soutien que vous pourrez leur apporter.

Enfin, cette année scolaire voit la possibilité pour certains AED d'être recrutés dans le cadre de CDI (Cf. décret n°2022-1140 du 9 août 2022). Pour l'académie de Grenoble, 130 AED ont été recensés comme éligibles.

- **Concernant les ressources professionnelles**

Les sites professionnels continuent à offrir des outils et ressources validés par les corps d'inspection pour étayer les pratiques professionnelles :

- Professeurs documentalistes : <https://documentation-pedagogie.web.ac-grenoble.fr>
- CPE : <https://education-vie-scolaire.web.ac-grenoble.fr/> (site en cours de constitution.)

Une veille mensuelle est instaurée.

Les groupes de formateurs à même de concevoir des outils de formation, d'animer des stages ou d'assurer le suivi de stagiaires sur des parcours M@gistere sont reconstitués. Par ailleurs, tout stage proposé au PAF-I fait l'objet d'un dossier mis en ligne sur les sites professionnels (Cf. ci-dessus).

Cette année, ces groupes s'attacheront en particulier à travailler sur les sujets suivants :

Documentation : -3 / +3, ouverture vers les sciences,

Education : volet éducatif du projet d'établissement, internat, instances élèves...

- **Visites individuelles**

Dans le cadre de nos missions habituelles, nous avons effectué l'an passé 95 visites individuelles au titre des rendez-vous de carrière. Ceux d'entre vous qui seront concernés cette année ont déjà dû en être informés ou le seront sous peu.

Les collègues chargés de mission d'appui à l'inspection (CMAI) sont quant à eux en charge des visites des personnels titulaires première année et contractuels tout en étant également sollicités pour accompagner des collègues en fonction de problématiques particulières. Ces travaux sont toujours menés en étroite collaboration avec les IA-IPR. Dans ce cadre, les CMAI ont réalisé l'an dernier :

- Pour les professeurs documentalistes : 22 visites
- Pour les CPE : 60 visites

- **Vos interlocuteurs sur l'ensemble des dossiers**

Souhaitant la bienvenue à ceux d'entre vous qui rejoignent l'académie de Grenoble et afin que chacun puisse identifier les différents niveaux de responsabilités et les missions assumées, nous vous présentons les personnels référents pour l'année scolaire 2022-2023.

Tout en partageant l'ensemble de leurs dossiers, les IA-IPR EVS interviennent dans chacun des 5 départements qui constituent l'académie de Grenoble. La carte ci-dessous vous présente leurs secteurs d'intervention.

## Secteurs principaux d'intervention des IA-IPR EVS

● Didier Pinel      ● Pierre-Yves Pénin      ● Lionel Jeanneret      ● Régis Vivier et Jérôme Bizet



- **Pour les professeurs documentalistes**

- Groupe de formateurs académiques « documentation » :

En appui des 5 IA-IPR EVS, nous comptons sur l'active collaboration des professeurs-documentalistes suivants : Laurence Berne, Elodie Bravo, Gaelle Bournat, Isabelle Boutry, Béatrice Candelon, Perrine Domaine, Olivier Dufaut, Christophe Guerin, Mathieu Houssais, Nadia Kouri, Fabienne Leclercq, Esther Mathieu, Carine Miletto, Nathalie Poullenot, Marie-Mélène Pellicier, Francine Perrier, Sandrine Tonnoir, Lionel Vesin.

- En tant que chargé de mission et d'appui à l'inspection (CMAI) sont à nos côtés : Olivier Dufaut, Perrine Domaine, Patricia Durand, Nicolas Poncet, Karine Raucaz, Sylvie Vigneau.
- En charge de la formation continue : Olivier Dufaut,
- Webmestre : Justine Delestrain
- En tant qu'Interlocutrice Académique pour le Numérique (IAN) : Farah-Fleur Guillot,
- Pour la préparation au CAPES interne : Elodie Bravo
- Pour la formation à l'INSPE : Gaëlle Bourgeois.

Sont actuellement en formation : 4 professeurs documentalistes contractuels alternants INSPE, 2 stagiaires temps plein, 2 stagiaires mi-temps, 2 lauréats CAPES interne et 3 enseignants inscrits en parcours de reconversion.

- **Pour les conseillers principaux d'éducation**

- Groupe de formateurs académiques « politique éducative » :

En appui des 5 IA-IPR EVS nous nous appuyons sur l'active collaboration des collègues suivants : Sophie Arnoux, Julien Buzenet, Michel Cavaillé, Fabienne Chardon, Nathalie Chenavier, Sylvain Dropsy, Céline Fortin, Sylvain Henley, Pascal Labulle, Lucie Pré, Sofien Rahmani. D'autres collègues souhaitant rejoindre ce groupe peuvent se manifester auprès des IA-IPR EVS.

- En tant que chargés de mission et d'appui à l'inspection (CMAI) : Sylvie Buil, Céline Fortin, Olivier Girardot, Pascal Labulle, Muriel Sigot, Zélida Stuelsatz,
- En charge de la formation continue et du dispositif académique de reconversion : Eric Philippe
- Pour la préparation au concours interne : Céline Fortin et Pascal Labulle
- Webmestre : Julien Charnaud
- Formateur INSPE : Sophie Romettino et Nathalie Alia

Sont actuellement en formation : 14 CPE stagiaires contractuels alternants INSPE, 21 stagiaires temps plein, 19 stagiaires mi-temps, 1 personnels en reconversion 1<sup>ère</sup> année, 3 personnels en reconversion 2<sup>ème</sup> année et 1 Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE).

- DAVLC : Sandrine Menduni

Tout en espérant que cette lettre de rentrée et les informations qu'elle contient vous seront utiles, les IA-IPR EVS restent à votre écoute et vous souhaitent une excellente année scolaire.

Gageons que cette dernière se déroulera dans des conditions plus habituelles sur le plan sanitaire. Pour autant, vous contribuerez s'il le faut dans le cadre de votre action quotidienne à assurer la mise en œuvre du protocole sanitaire suivant le niveau fixé par les autorités compétentes, aux côtés des autres personnels et sous l'autorité du chef d'établissement.

Soyez assurés, Mesdames, Messieurs, chers collègues, de nos encouragements et de notre soutien dans l'accomplissement de vos missions.

**J. Bizet, L. Jeanneret, P.-Y. Pépin, D. Pinel, R. Vivier.**